

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

| Nombre de Membres | | |
|-----------------------------|-------------|----------|
| Affiliés au Comité Syndical | En exercice | Présents |
| 22 | 22 | 12 |

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 27 juin à 14h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND

ETAIENT PRESENTS :

Madame Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES (suppléant de M. PERALDI), Marc BOUTROY, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Olivier MAJEWICZ, Antoine PERALDI (suppléé par M. BONNINGUES), Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique VAN ROOY

AT3-06-2024 : ADOPTION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapporteur : Monsieur Marc BOUTROY, Vice-président

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Bureau que, dans le cadre de l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, comme l'indique l'extrait suivant : « *Ainsi, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir (...) un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre* » (Article L. 541-15-1 du code de l'environnement).

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document légal visant à formaliser la stratégie du territoire en matière de prévention de la production de déchets. La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant sur les modes de production et de consommation.

Depuis 2010, le SEVADEC est engagé dans la prévention des déchets via un Plan Local de Prévention (2011-2015) qui a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %. En 2022, l'ADEME a soutenu la mise en œuvre d'un programme d'actions « Économie circulaire et Déchets », par le service « animation du Territoire ».

Aussi, afin de poursuivre ses actions de prévention en faveur de la réduction des déchets, le SEVADEC se propose d'adopter un P.L.P.D.M.A. au nom des trois E.P.C.I. adhérentes au SEVADEC, pour la période 2024-2029.

Ce programme, élaboré entre le 6 décembre 2023 et le 6 juin 2024, prévoit la poursuite d'actions de prévention pour réduire de 15 %, par an et par habitant, la production des Déchets Ménagers et Assimilés (D.M.A.) d'ici à 2030, conformément à la réglementation inscrite dans la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (A.G.E.C.) votée le 10 février 2020.

Ce programme prévoit un budget en cohérence avec les actions et objectifs programmés dans un calendrier ainsi que des moyens humains en charge de l'animation du programme.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 19 juin 2024, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
2024
02107 MAIS CEDEX

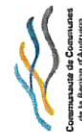
Décision rendue exécutoire
Le 02/07/2024
Certifié exact.
L'ordonnateur.

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays du Calaisis

2024-2029

Décision rendue exécutoire
Le 02/07/2024
Certifié exact
L'ordonnateur

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20240627-AT3-06-2024-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



Un P.L.P.D.M.A., c'est quoi ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document légal visant à formaliser la stratégie du territoire en matière de prévention de la production de déchets. La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant sur les modes de production et de consommation.

Un P.L.P.D.M.A, pourquoi ?

Il s'agit d'une obligation réglementaire : le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 rend obligatoire la mise en place d'un P.L.P.D.M.A. par les collectivités locales en charge de la collecte et du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés.

Le territoire du Pays du Calaisis

Le SEVADEC (Syndicat d'Elimination et de Valorisation des DEchets du Calaisis) a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :

GRAND
CALAIS

Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

PAYS
d'OPALE

GRAND
CALAIS

Communauté de Communes
de la Région d'Opale

PAYS
d'OPALE

G.C.T. & M. :
Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres
& Mers composée de 14 communes et de 105 489
habitants.

La C.C.R.A. :
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq
composée de 15 communes et de 28 022 habitants.

La C.C.P.O. :
Communauté de Communes Pays d'Opale
composée de 23 communes et de
25 523 habitants.



Déchèteries



Centre de transfert



Pôle de Valorisation des
Emballages (P.V.E.)



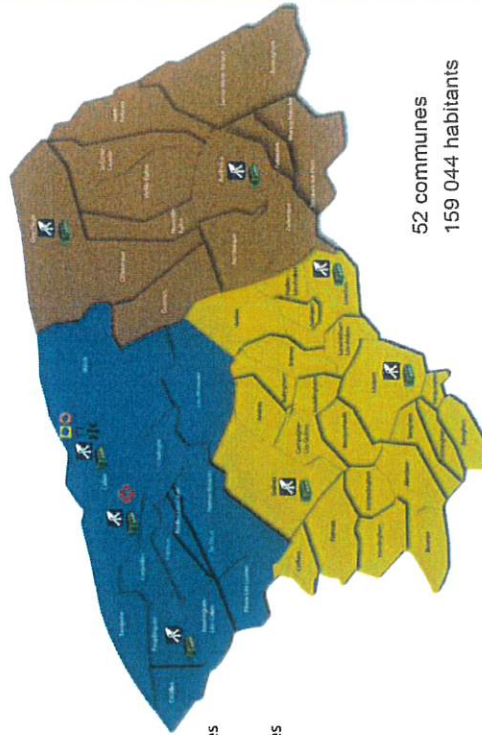
Pôle de Valorisation des
Biodéchets (P.V.B.)



Pôle Administratif



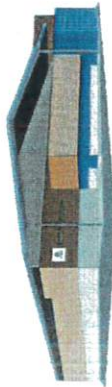
Pôle de Valorisation
des Déchets Résiduels
(P.V.D.R.)



52 communes
159 044 habitants

SEVADEC

Les équipements du SEVADEC



Le Pôle de Valorisation des Emballages a pour finalité de traiter la part des emballages provenant de la collecte sélective. Il permet un tri par matières (papiers, cartons, flacons, flacons) afin de les recycler via des filières spécialisées.

Capacité annuelle de traitement : 33 000 tonnes.



Le Pôle de Valorisation des Biodéchets permet de transformer les déchets organiques biodégradables (restes de repas et petits végétaux) en électricité et en compost.

Capacité annuelle de traitement : 28 000 tonnes de biodéchets dont 1 000 tonnes de graisses et d'huiles usagées.



Les 8 déchèteries gratuites du territoire, destinées aux particuliers, permettent de limiter les dépôts sauvages. Ces équipements acceptent jusqu'à 24 catégories de déchets (bois, métaux, huiles de frites...). Les apports sont ensuite orientés vers des filières de traitement adaptées.



Le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels permet de convertir 81% des déchets dits «non recyclables» en C.S.R. (Combustibles Solides de Récupération) et en gaz injecté dans le réseau.

Capacité annuelle de traitement : 60 000 tonnes.

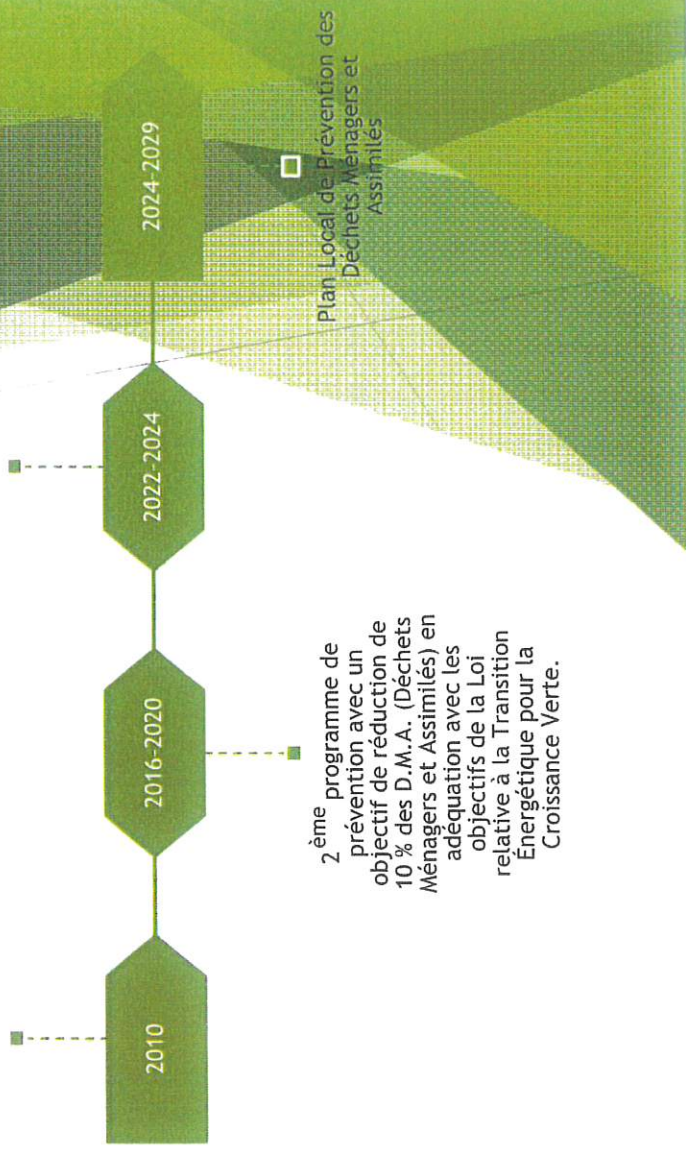
La Prévention des déchets, c'est quoi ?

La prévention des déchets peut se définir comme l'ensemble des actions qui consistent à ne pas produire de déchets. On distingue cette notion de la réutilisation et du recyclage par le passage d'une collecte spécifique qui transforme alors la matière ou l'objet, en déchet.

La Prévention des déchets au SEVADEC

Le SEVADEC est engagé depuis 2010 : Plan Local de Prévention entre 2011 et 2015 qui a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %.

Programme d'Actions Économie circulaire et Déchets, soutenu par l'Ademe et création du service Animation du Territoire



2^{ème} programme de prévention avec un objectif de réduction de 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés) en adéquation avec les objectifs de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Plan Local de Prévention des Déchets-Ménagers et Assimilés

Un P.L.P.D.M.A. pour une économie circulaire dans le Pays du Calaisis

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets des ménages », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.

Les structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets.

Le P.L.P.D.M.A. peut être porté par la collectivité en charge de la collecte et/ ou du traitement.

Le SEVADEC s'est engagé par délibération du 13 juin 2023 (AT4-06-2023), à porter le P.L.P.D.M.A. pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

Un P.L.P.D.M.A. pour une économie circulaire dans le Pays du Calaisis

Un territoire engagé dans une économie circulaire.

L'économie circulaire vise à préserver les ressources naturelles dès la conception d'un produit. L'économie circulaire induit une production et une consommation responsable basée sur le partage, la mutualisation et l'allongement de la durée de vie de produits (location, prêt, réparation, réemploi...). L'économie circulaire doit limiter le gaspillage et la production de déchets.

Le chiffre à retenir

**642
Kgl/ani
hab**



**De Déchets Ménagers et Assimilés en
2022**

Évolution de la production de D.M.A. (depuis 2010, année de référence)*



■ Production de Déchets Ménagers et Assimilés dans le Pays du Catalais



Rappel du contexte :

° 2010 : année de référence pour les O.M.R.

° 2020-2021 : contexte de crise sanitaire

Rapport d'activité du SEVADEC 2022

Objectif du P.L.P.D.M.A. d'ici 2030

(Référence : Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire, 2020)

○ Réduire de 15 % les Déchets Ménagers et Assimilés

Objectif 2030 :

- Réduire à 570 kg/an/habitant
de D.M.A.
(Réduction de 15kg/an/hab)

Méthodologie et calendrier

- 2022-2023 : réalisation d'un diagnostic de territoire sur l'économie circulaire en interne

(trois axes de travail se dégageant de ce diagnostic : l'éco-exemplarité, la consommation responsable et le gaspillage alimentaire)

- 13/06/2023 : le SEVADEC s'engage par délibération à porter le P.L.P.D.M.A. pour

l'ensemble des collectivités adhérentes (Pays du Calaisis)

- 6/12/2023 : création de la C.E.S. du P.L.P.D.M.A.
- 10/01/2024-31/03/2024 : diffusion du questionnaire à destination des habitants
- 13/02/2024 : organisation de l'atelier 1 sur les axes : gaspillage alimentaire et éco-exemplarité
- 14/03/2024 : organisation de l'atelier 2 sur la consommation responsable
- 06/06/2024 : présentation du P.L.P.D.M.A.
- Du 07/06/2024 au 27/06/2024 : consultation du public

Les axes prioritaires du P.L.P.D.M.A.

- 1- Lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets**
- 2- Consommation responsable (allonger la durée de vie des produits, réemploi, réutilisation)**
- 3- Eco-exemplarité (accompagner les collectivités, les associations et les acteurs économiques dans la transition)**

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

Catégories

Membres de la C.C.E.S.

SEVADEC

Grand Calais Terres & Mers

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

Communauté de Communes Pays d'Opale

Département du Pas-de-Calais

SyMPaC

R.E.G.A.L.

U.M.I.H. 62

Collectivités

Acteurs économiques

Associations

Opale Vélo Services

Face Valo

U.F.C. Que Choisir

La Note Bleue

Marine Life Channel

Calais Poubelle

Mahra Le Toit

Les ateliers



2 ateliers ont été organisés avec les membres de la C.E.S.S. pour collecter les propositions et recenser les besoins du territoire en matière de réduction de déchets.



La contribution des usagers

Les usagers du Pays du Calaisais ont aussi apporté leurs contributions en répondant à un questionnaire, disponible en ligne du 10/01/2024 au 01/04/2024 et à l'accueil du SEVADEC. Ce questionnaire a recueilli 121 contributions qui ont permis de compléter les propositions d'actions émises par le Comité d'Élaboration et de Suivi du P.L.P.D.M.A. du Pays du Calaisais.

Construisons ensemble des actions pour réduire nos déchets dans le Pays du Calaisais.

Bienvenue à tous !
Vous habitez le Pays du Calaisais ? Habitez-vous la Communauté d'Agglomération Pays du Calaisais ?
C'est à nous tous, habitants du Pays du Calaisais, de réfléchir ensemble à nos actions pour réduire nos déchets.
C'est pourquoi nous vous invitons à participer à ce questionnaire en ligne, accessible à partir du 10/01/2024 et jusqu'au 01/04/2024.
Merci pour votre contribution !

Ann 1. Lutter contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets

Très souvent les biodéchets (restes alimentaires, marc de café, sachets de thé, pelure végétale, piqueur et emballages souples) sont-ils ?
 Oui
 Non

Si vous avez répondu « oui », pourquoi ?
Vous n'avez pas de sac pour les biodéchets.
Vous n'avez pas de sac dédié aux biodéchets.
Vous n'avez pas de sac dédié aux biodéchets.

Êtes-vous prêt à vous débarrasser vous-même d'objets volumineux pour déposer vos biodéchets ?

Oui
 Non

Êtes-vous prêt à vous débarrasser vous-même d'objets volumineux pour déposer vos biodéchets ?

Oui
 Non

Êtes-vous déjà demandé un « doggy bag » en quittant le restaurant ?


Oui
 Non

Êtes-vous prêt à vous débarrasser vous-même d'objets volumineux pour déposer vos biodéchets ?

Oui
 Non

Êtes-vous prêt à vous débarrasser vous-même d'objets volumineux pour déposer vos biodéchets ?

Oui
 Non


- 19 questions
- 84 complétés en ligne
- 37 complétés à l'accueil du SEVADEC

La contribution des usagers : résultats

Typologie des répondants

- 69 % des répondants sont des femmes
- 25 % ont entre 25 et 40 ans, 46 % entre 40 et 60 ans et 23 % ont plus de 60 ans. 6 % ont entre 18 et 25 ans.
- 81,5 % déclarent habiter GCT&M, 12,6 % la C.C.P.O. et 7,6 % la C.C.R.-A.
- 80,7 % vivent en pavillon, contre 19,3 % en immeuble.

Axe 1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets

Tri des biodéchets :

- 69,2 % disent trier leurs biodéchets
- 92 % de ceux qui ne trient pas l'expliquent par l'absence de poubelle dédiée. 12,8 % n'en voient pas l'utilité
- Une majorité de personnes ayant répondu indique ne pas être prête à se déplacer à une borne d'apport volontaire pour jeter les biodéchets (54,7 %)

Au restaurant

- 78,2 % des interrogés disent connaître l'obligation pour un restaurateur d'accepter de donner un « doggy-bag »
- 54 % disent l'avoir déjà demandé
- Pour ceux qui ne l'ont jamais demandé, 39 % déclarent ne pas y penser. 10 % déclarent avoir honte de le demander.
- 72 % se déclarent prêts à adhérer à un réseau de consignes auprès des restaurateurs et commerçants locaux.

La contribution des usagers : résultats

AXE 2 : Consommation responsable

(allonger la durée de vie des produits, réemployer, réutiliser)

- Achat de produits d'occasion :
- 82,5 % déclarent avoir déjà acheté un produit d'occasion
- 57 % estiment que l'offre de produits de seconde main n'est pas assez importante sur le territoire
- 94 % se disent favorables à la mise en place d'espaces de dons sur le territoire
- 53 % déclarent n'avoir jamais utilisé les pages de dons sur les réseaux sociaux
- 62,5 % déclarent connaître le principe du Repair'Café

AXE 3 : Eco-exemplarité

(accompagner les collectivités, les associations et les acteurs économiques dans la transition)

- 54 % des sondés estiment que la « taxe déchet » ne doit pas dépendre des quantités produites
- 79 % des sondés se disent attentifs à l'engagement environnemental d'un établissement avant d'y consommer (ex : restaurant)
- 87 % des déclarants aimeraient qu'une démarche globale « zéro déchet » soit engagée en lien avec les commerces de proximité, associations, collectivités... à l'échelle du Pays du Calais
- 80 % des sondés se disent prêts à changer leurs habitudes de consommation pour s'engager dans une démarche zéro déchet
- 87,5 % estiment que la réduction des déchets doit être une priorité pour la société

Les actions de prévention à poursuivre

Besoin Équivalent
Temps Plein : 2

Soit 0,64 cts/ an/ hab
100 000 €/ an

Axe 1 Gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets

Veille, mise à jour et promotion

- Annuaire des fruits et légumes
- Pacte anti-gaspi (resto + guide « Faire mieux avec moins »
- La mallette pédagogique

Outils à promouvoir

- Mode d'emploi anti-gaspi (cantines)
- Charte anti-gaspi avec le REGAL
- Guide « Faire mieux avec moins »

Évènements

- Concours de cuisine

Axe 2 Consommation responsable

Veille, mise à jour et promotion

- Éco-ateliers (« zéro déchet », « Repas Mobile » et « économie circulaire »)
- Annuaire de l'économie circulaire
- Suivi des partenariats réemploi
- Pacte pour un établissement 0 déchet ou presque
- Stop Pub

Évènements

- Gratiférias
- Journée du Réemploi et de la Réparation
- Évènements grand public (conférence>/salon...)
- Visite des installations du SEVADEC

Axe 3 Eco-exemplarité

Veille, mise à jour et promotion

- Le site lepetitcoin.org

P.L.P.D.M.A. Plan d'actions

| Axe 1 Gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets | Axe 2 Consommation responsable | Axe 3 Eco-exemplarité | CIBLES | CIBLES |
|--|---|---|---|---|
| <p>Organisation d'ateliers de Batch Cooking (préparation des menus sur la semaine) anti-gaspi</p> <p>Sensibilisation des équipes d'entretien et entreprises de nettoyage sur la valorisation des biodéchets</p> <p>Créer un annuaire des restaurateurs engagés</p> | <p>Les éco-ateliers (le kit hygiène réutilisable-couches bébé et serviette)</p> <p>Promotion de la consigne (ex: Portage des repas)</p> <p>Développer les Gratiférias thématiques</p> | <p>Encourager l'éco-tourisme (Ex: Campagne de communication)</p> <p>Déployer des broyeurs sur le territoire pour réduire les déchets verts (mise à disposition du broyat aux associations et usagers)</p> <p>Charte éco-exemplarité des collectivités (création du « chèque poubelle »)</p> | <p>Grand Public</p> <p>Entreprises Collectivités</p> <p>Entreprises Collectivités</p> <p>Entreprises Grand public</p> | <p>Grand public</p> <p>Grand public Collectivités Associations</p> <p>Grand public Associations</p> <p>Collectivités Usagers</p> <p>Collectivités</p> |

Besoin Équivalent
Temps Plein : 1
Soit 0,32 cts/an/hab
50 000 €/an

